

PROJET EDUCATIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE COMMUNE DE SEYSSUEL

Le temps du repas en milieu scolaire est un temps particulier dans la vie de l'enfant, une heure vingt qui représente une coupure dans le rythme du travail scolaire. Durant cette pause méridienne, il n'y a pas que le déjeuner lui-même qui est important : tout ce qui se passe avant, pendant ou après sera déterminant pour le repas, mais aussi pour la suite de la journée scolaire.

Le milieu d'une journée est synonyme de fatigabilité et de vulnérabilité pour l'enfant. Il correspond à un creux d'énergie. Ce temps doit offrir de bonnes conditions de calme et de convivialité pour remplir son rôle réparateur.

Il est nécessaire d'avoir un rôle éducatif auprès des enfants, avec des valeurs et des règles qui, pour avoir du sens doivent être partagées par les parents, les enfants et les agents.

Ce moment de la journée est aussi pour les enfants un temps de vie sociale où ils ont ensemble des relations et côtoient des adultes. Ce moment de vie collective participe à la formation du futur citoyen épanoui et respectueux de l'autre et de son environnement. Afin que le temps de la pause méridienne soit un réel temps éducatif, son organisation a été réfléchi de manière collective en associant parents, professionnels et enfants. Ce projet éducatif est annexé au règlement intérieur de la restauration scolaire.

Les intentions

Le restaurant scolaire est un lieu :

- ✚ où l'on satisfait le besoin de se nourrir,
- ✚ de communication, moment privilégié de convivialité,
- ✚ d'apprentissage et de participation à la vie en collectivité
- ✚ de responsabilisation individuelle et collective avec des règles élaborées ensemble,
- ✚ d'écoute, d'aide et de respect des autres : enfants et adultes,
- ✚ d'échange, où chacun peut donner son avis et être respecté dans ses différences.
- ✚ un lieu convivial où l'enfant prend plaisir à venir.

Une communauté éducative au service d'un projet

La municipalité souhaite favoriser la cohérence éducative par :

1. un réel travail d'équipe entre les différents cadres d'emplois des agents de la restauration scolaire
2. L'élaboration commune (parents, agents) d'outils permettant la mise en œuvre du projet : règlement intérieur,
 - ✚ projet éducatif,
 - ✚ protocoles en cas d'absence, d'accident, de retrait d'un enfant sur le temps restauration,
 - ✚ règles de vie, avertissements,...
 - ✚ actions ponctuelles (animation, formation,...) pourront se dérouler sur le temps de restauration

En termes d'objectifs cela veut dire :

1. Avoir un projet commun

- ✚ Définir les objectifs vers lesquels l'équipe veut amener les enfants (autonomie, convivialité, socialisation,)
- ✚ Définir des moyens permettant d'y parvenir (matériel, organisation, formation...)

2. Travailler en équipe et en collaboration avec les parents

- ✚ Avoir un discours cohérent d'un adulte à l'autre (entre agents, et de l'agent aux parents)
- ✚ Dire les choses en s'appuyant sur le projet commun (et non pas sur le terrain des rapports personnels)
- ✚ Agir comme une équipe : se soutenir, s'entraider pouvoir compter les uns sur les autres
- ✚ Prendre conscience de l'intérêt et de la nécessité du travail collectif

3. Bien accueillir les enfants

- ✚ Connaître leurs besoins
- ✚ Prendre en compte leurs capacités (niveau d'autonomie, compréhension des consignes...) Savoir comment intervenir (langage, ton et attitude appropriés)
- ✚ Gérer un groupe

En termes de moyens cela se traduira par :

- ✚ Des temps de rencontre pour élaborer ou réajuster le projet, les outils.
- ✚ Des temps de rencontre pour définir l'organisation à mettre en place au regard des remarques, des constats par rapport au projet initial
- ✚ Le suivi et la coordination du projet, élaboré lors des temps de rencontre (une fois par trimestre voire si besoin 1 fois tous les mois)

L'équipe d'animation élémentaire et maternelle

Missions	Rôles et/ou moyens
Assurer la surveillance et l'animation des enfants pendant la pause méridienne (avant, après et pendant le repas)	
Assurer la prise du repas en aidant l'enfant matériellement, dans un environnement de qualité (bruits et déplacements limités...), et les inciter à goûter.	Ils proposent à l'enfant de goûter à chaque composante du repas et établissent avec lui une organisation lors de la prise du repas. Ils apprennent aux enfants l'utilisation des couverts et à bien se comporter à table en laissant des locaux « propres ».
Garantir l'hygiène corporelle des enfants	Ils s'assurent du passage aux toilettes et du lavage des mains systématique avant et après le repas.
Les soigner lors de petites blessures	Ils prennent en charge l'enfant, le rassurent et le soignent grâce à la pharmacie et remplissent le cahier « infirmerie ».
Favoriser l'intégration de tous les enfants	Ils permettent à l'ensemble des enfants de déjeuner au restaurant scolaire, même ceux faisant l'objet d'un P.A.I en les intégrant aux autres enfants.
Participer à leur éducation en leur inculquant les valeurs fondamentales comme la socialisation, la responsabilisation, l'autonomie, la politesse, le respect des règles, la tolérance...	
Mise en place d'activités pédagogiques adaptées	Il s'agira de veiller aux besoins de l'enfant et connaître les capacités et spécificités des enfants à chaque tranche d'âge.
Créer une cohésion de groupe entre tous les acteurs en assurant la cohérence des actions	Le projet pédagogique est présenté à l'ensemble des acteurs. Un bilan sera établi.
Anticiper et gérer les conflits entre enfants	Ils doivent avoir un rôle de référent et de médiateur auprès des enfants en leur faisant respecter les règles de vie instaurées avec leur concours.
Développer les notions d'équilibre alimentaire et de besoins nutritionnels	

Les moyens matériels

a) Les locaux

La restauration

Le restaurant scolaire est composé d'une partie « office », d'une partie vaisselle et d'une salle de restaurant.

L'office est le lieu de stockage et de préparation des repas. Ce lieu est interdit à toutes personnes extérieures au service de restauration pour des raisons d'hygiène et de sécurité.

Les intentions de l'équipe du restaurant scolaire

L'équipe d'encadrement de la restauration scolaire souhaite durant la pause repas :

- ✚ répondre aux besoins physiologiques des enfants
- ✚ favoriser une vie collective de qualité
- ✚ développer l'autonomie des enfants
- ✚ favoriser la responsabilisation des enfants
- ✚ favoriser la convivialité et les relations à table
- ✚ développer et favoriser les échanges entre les enfants et les adultes
- ✚ permettre aux enfants de vivre un temps de détente
- ✚ développer une éducation nutritionnelle grâce à une nourriture équilibrée, variée pour les enfants.

Une équipe au service d'un projet

L'équipe du restaurant scolaire est composée :

- ✚ de 4 agents de restauration
- ✚ de 2 agents de surveillance ou d'aide

Ponctuellement des stagiaires, des intervenants extérieurs, du personnel municipal peuvent être accueillis.

L'équipe d'encadrement a un rôle d'accueil, d'écoute des enfants. C'est elle qui imprime par ses attitudes et ses comportements, le rythme et l'ambiance du temps repas correspondant au mieux aux besoins et aux rythmes de vie des enfants.

La restauration scolaire ne peut fonctionner que s'il y a une réelle concertation et collaboration entre les adultes participant à l'accueil des enfants durant ce temps.

C'est la complémentarité des tâches et la bonne volonté de tous qui feront que le temps de la pause repas sera agréable et de qualité pour tous.

L'adulte doit avoir constamment à l'esprit que le temps de repas est un moment privilégié, convivial où l'on apprend à se connaître : prendre son temps, c'est faciliter ce moment éducatif.

1. L'aménagement du restaurant scolaire

Pour favoriser l'apprentissage de l'équilibre alimentaire, les repas sont élaborés avec soin et mis en plat de façon à stimuler l'intérêt des enfants.

Le menu est affiché régulièrement dans la salle.

2. Les règles de vie

Pour que les enfants puissent trouver leur place et comprendre le fonctionnement de la restauration scolaire et plus largement du temps de la pause méridienne, il est important de mettre en place des règles de vie qui précisent les droits et les devoirs de chacun (enfants et adultes).

Les règles de vie sont non-négociables.

Le document des règles sera finalisé avec les enfants fréquentant le restaurant scolaire. Il pourra être élaboré avec les enfants.

Les règles de vie seront affichées et communiquées à l'ensemble des personnes qui participent à la vie du restaurant (personnel de la restauration scolaire, parents, enfants, enseignants, coordonnateurs, élus, représentants légaux des mineurs...).

Quel que soit l'âge des enfants, on demandera leur participation en la modulant en fonction des possibilités de chacun, des conditions matérielles, ...

Plus l'enfant sera associé à la gestion du temps de la pause méridienne, plus il se responsabilisera, trouvera sa place dans la collectivité, développera sa personnalité, respectera les autres (enfants et adultes).

3. Les rôles des enfants et des adultes

L'ENFANT	L'ADULTE
<p>Respectera les règles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ d'hygiène (passage aux toilettes puis lavage des mains...), ✚ de respect (pas de bousculades, de cris...), ✚ de politesse (bonjour...), ✚ d'organisation du restaurant (vêtements aux porte-manteaux...), ✚ de bien-être, s'installera confortablement bien assis sur la chaise. ✚ se restaurera, mangera à son rythme, ✚ goûtera à tous les plats. <p>S'exprimera librement sur ce qui est bien, ce qui ne va pas (y compris pour les enfants d'âge maternel).</p> <p>Apprendra à devenir le plus autonome possible en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ se servant la bonne quantité, ou en indiquant la quantité qu'il souhaite, ✚ utilisant sa serviette pour le bon usage, ✚ se servant à bon escient des couverts et du matériel à sa disposition, ✚ apprenant à partager, ✚ à ne pas gaspiller la nourriture, ✚ en acceptant et en accueillant les autres enfants. <p>Participera aux tâches collectives en débarrassant ses couverts, nettoyant la table...</p> <p>Devra avoir un comportement, une attitude respectueuse envers les autres enfants et les adultes.</p> <p>Participera à l'élaboration des règles de vie. Respectera les règles de vie.</p>	<p>Assurera l'accueil, régulera l'entrée des enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ demandera (et vérifiera si nécessaire) le lavage des mains, ✚ montrera l'exemple et encouragera/exigera le « bonjour, s'il te plaît, merci... ». ✚ s'adressera aux enfants avec calme, respect, assurance pour rappeler les consignes d'organisation du restaurant. ✚ se déplacera pour s'adresser à un enfant non situé à proximité plutôt que d'élever la voix pour couvrir le bruit et la distance ✚ fera appliquer le règlement <p>Participera à la satisfaction des besoins physiologiques et psychologiques des enfants. Incitera à goûter aux plats proposés.</p> <p>Ecouterà et répondra à l'enfant, et éventuellement transmettra à ses collègues les remarques de celui-ci.</p> <p>Apportera sa contribution à l'amélioration du cadre du restaurant scolaire.</p> <p>Accompagnera l'enfant vers l'autonomie en lui apprenant</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ à se servir la bonne quantité, ✚ à partager, ✚ à utiliser et respecter le matériel. <p>Il impulsera et incitera l'enfant à faire seul.</p> <p>Autorisera les déplacements pour susciter l'implication et la responsabilisation.</p> <p>Interviendra pédagogiquement. Réparera ou fera réparer les incidents matériels involontaires, sanctionnera les incidents visiblement volontaires. Prendra en compte l'âge et la capacité des enfants pour présenter les consignes et leur demander leur participation.</p>
<p><u>Pendant le temps de récréation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ se détendra pour se préparer au retour en classe, ✚ se divertira 	

En cas de non-respect du règlement intérieur et des règles de vie du restaurant scolaire, le tableau des avertissements et sanctions suivant s'appliquera :

4. Avertissements et sanctions

Pour être efficace et compris clairement par les enfants, le personnel ne multipliera pas les avertissements, il y aura un rappel à la règle puis il agira (changement de table...). Il sera cohérent dans les réponses apportées : un même comportement, une même action. Cependant, il appréciera en fonction de l'âge des enfants (maternelle ou élémentaire) et de l'intention de celui-ci avant de sanctionner, de proposer une information aux parents.

	Exemples – manifestations	Actions
<p>Non-respect des règles de vie en collectivité Non-respect des personnes (adultes et enfants) Non-respect de la nourriture Non-respect du matériel Vol du matériel</p>	<p>Jet de nourriture</p> <p>Jet de matériel</p> <p>Non-respect à l'agent, Comportement irrespectueux, Langage et gestes outrageux envers l'agent, Langage et gestes outrageux à table, Langage et gestes outrageux envers ses camarades,</p>	<p>→ 2 avertissements eu égard au projet éducatif → 1 exclusion 1 jour précédée d'un entretien avec les parents → 1 exclusion 2 jours précédée d'un entretien avec les parents → Entretien avec les parents → 1 exclusion d'une semaine</p> <p>→ 1 avertissement eu égard au projet éducatif → 1 exclusion 1 jour précédée d'un entretien avec les parents → 1 exclusion 2 jours précédée d'un entretien avec les parents → Entretien avec les parents → 1 exclusion d'une semaine</p> <p>→ 1 avertissement eu égard au projet éducatif → 1 exclusion 1 jour précédée d'un entretien avec les parents → 1 exclusion 2 jours précédée d'un entretien avec les parents → Entretien avec les parents → 1 exclusion définitive</p>
<p>Menaces vis-à-vis des personnes Dégradations volontaires des biens Violences</p>	<p>Menaces Insultes Agression physique envers les autres élèves et le personnel Apport d'objets dangereux (couteau, cutter...)</p>	<p>→ 1 avertissement eu égard au projet éducatif → 1 exclusion 1 jour précédée d'un entretien avec les parents → 1 exclusion 2 jours précédée d'un entretien avec les parents → Entretien avec les parents → 1 exclusion définitive</p>